



FEDERATION SPORTIVE DE LA POLICE NATIONALE



1^{ère} COUPE DE FRANCE DE PETANQUE EN TRIPLETTE FORMEE

12 Septembre 2019 – BEAUVAIS (60)

N° Agrément : F-NPET-MI-190912-P

DESTINATAIRES :

- Madame la Présidente de la F.S.P.N.
- Monsieur le Secrétaire Général de la F.S.P.N.
- Mesdames et Messieurs les représentants des ligues F.S.P.N.



BANQUE FRANÇAISE
MUTUALISTE



Sommaire

1 Comité d'organisation

2 La Commission Technique

3 Organisation

3.1 Dispositions générales

3.2 Engagement

3.3 Accueil

3.4 Hébergement

3.5 Subsistance

3.6 Programme complet d'organisation

3.7 Réunion préparatoire

3.8 Programme sportif

3.9 Classements

3.10 Cérémonie de clôture

4 Mentions Fédérales

4.1 Lutte anti-dopage

4.2 Droit à l'image

4.3 Diffusion des données personnelles

5 Plan

6 Contact Organisateur

1 - COMITE D'ORGANISATION :

PRESIDENT

M. Olivier DIMPRES, Président de la Ligue Hauts de France Normandie

COORDINATION GENERALE

M. Frédéric PARMENTIER, Secrétaire Général de la Ligue

M. Laurent MARTINEZ, Trésorier Général de la Ligue

Christophe REBOUR, Président de l'Association Sportive des Policiers de l'Oise

2 - COMMISSION TECHNIQUE :

PRESIDENT

M. Olivier DIMPRES, Président de la Ligue Hauts de France Normandie

MEMBRES

Christophe REBOUR, Président de l'Association Sportive des Policiers de l'Oise

3 - ORGANISATION

En application du calendrier 2019 des compétitions sportives de la Fédération Sportive de la Police Nationale, la coupe de France de Pétanque est organisée par l'Association Sportive des Policiers de l'Oise avec le soutien de la Ligue Hauts de France Normandie le 12 septembre 2019 au Boulodrome Municipal Suzanne Lenglen à Beauvais (60).

N° Agrément : F-NPET-MI-190912-P

3.1 – DISPOSITIONS GENERALES

La compétition est ouverte aux membres de la F.S.P.N, tels qu'ils sont définis dans le Règlement Intérieur de la FSPN et se déroulera conformément aux règlements sportifs de la Fédération Sportive de la Police Nationale et dans le respect des règles de la FFPJP soit formule championnat de France (Poules et deux concours) soit formule 2.1.0 et ce en fonction du nombre d'équipes engagées avec concours complémentaire pour les perdants.

3.2 – ENGAGEMENTS

Le nombre d'équipes par ligue n'est pas limité

- 3 compétiteurs par équipes.
- La composition des équipes ne pourra plus être modifiée à partir du début de la compétition.
- Les engagements parviendront par courrier selon le modèle en annexe avec la mise des joueurs (8 euros par joueur qui est licencié FSPN soit 24 euros par équipe).

Le forfait de 8 euros par personne comprend l'inscription, le petit déjeuner du matin et le repas méridien.

Une restauration pourra être proposée à l'issue de la compétition en fonction du nombre de participants (cf feuille engagement)

Les compétiteurs devront être en possession de leur licence FSPN 2019 ainsi que de leur carte professionnelle

- **Participation des retraités de la Police Nationale :**

Une participation supplémentaire par ligue est ouverte aux retraités de la Police Nationale, titulaires de la licence FSPN (compétition) en cours de validité. Ces derniers peuvent participer en accord avec leur ligue, à la compétition. Ils feront l'objet d'un classement spécifique. En aucun cas ; un compétiteur non-actif ne pourra prétendre à un titre national ainsi qu'une équipe mixte (actifs+retraités)

Les engagements devront parvenir par mail à l'organisateur pour le

Jeudi 5 septembre 2019 délai de rigueur

Seules seront prises en compte les inscriptions accompagnées de leur règlement.

Les chèques sont à libeller à l'ordre de l'ASPO

3.3 ACCUEIL

Pour les équipes, l'accueil s'effectuera au Boulodrome Municipal Suzanne Lenglen, rue Suzanne Lenglen à Beauvais (60) le jeudi 12 septembre 2019 à partir de 8h00

3.4 HEBERGEMENT

Les compétiteurs souhaitant arriver la veille de la compétition et désirant un hébergement devront prendre contact avec M. Christophe REBOUR de l'ASPO au 06.13.81.24.90. (Appel de préférence l'après-midi)

Prévoir nécessaire de toilette et de couchage.

Les disponibilités des gîtes étant limitées, les compétiteurs sont invités à prendre contact le plus rapidement possible avec l'organisateur et avant le 16 août 2019.

3.5 SUBSISTANCE

Le repas méridien se déroulera sur place

3.6 PROGRAMME D'ORGANISATION

Jeudi 12 septembre 2019 :

8h00 : Petit déjeuner sur les lieux de compétitions

08h30 : Début de la compétition

12h00 : Déjeuner sur le lieu de la compétition

19h00 : Proclamation des résultats, remise des récompenses

20h00 : Dîner de clôture (en fonction du nombre d'engagé)

- Nota : Un concours de tir sera organisé également en plus du concours

3.8 CEREMONIE DE CLOTURE

La cérémonie de remise des récompenses se déroulera le jeudi 12 septembre 2019, à 19h00, à Boulodrome Municipal Suzanne Lenglen, rue Suzanne Lenglen à Beauvais (60).

La présence de tous les compétiteurs (compétiteurs et encadrement) est souhaitée pour le bon déroulement de la manifestation.

4 MENTIONS FEDERALES

4.1 Lutte anti-dopage

Conformément au règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage, des contrôles pourront être effectués lors de la compétition. En cas de contrôle positif, hors le cadre particulier des AUT (Autorisation à Usage Thérapeutique), la fédération engagera une procédure disciplinaire pouvant entraîner des sanctions.

La liste des substances interdites en compétition est consultable sur le site internet de l'agence française de lutte contre le dopage (www.afld.fr). Vous pourrez également y consulter les modalités relatives aux AUT mentionnées ci-dessus.

En dehors de ce dernier cadre, la FSPN met en garde ses adhérents vis-à-vis du recours à l'automédication ainsi qu'à l'usage des compléments alimentaires notamment achetés via internet.

Enfin, il est rappelé que certaines substances autorisées peuvent se transformer au sein de l'organisme en substances interdites (codéine).

4.2 Droit à l'image

Dans le but d'informer ses adhérents et le public, la fédération peut capter ou autoriser un tiers à capter, pour son propre compte ou non, des images photographiques ou vidéographiques représentant un de ses licenciés ou un groupe de ses licenciés dans l'exercice de leurs activités.

La fédération s'engage à respecter la dignité de la personne humaine dans toutes ses productions photographiques.

La fédération s'engage à diffuser ces clichés de manière non commerciale.

Néanmoins, un licencié peut, sur demande expresse et par écrit s'opposer à cette diffusion. La demande doit être effectuée par écrit quinze jours avant la compétition et transmise à la présidente de la fédération.

4.3 Diffusion des données personnelles

Dans le but d'informer ses adhérents et le public, la fédération peut diffuser sur internet des données telles que des résultats sportifs ou des contrats d'organismes et de correspondants associatifs.

Toute personne concernée par une telle diffusion doit en être préalablement informée pour qu'elle puisse s'y opposer au besoin,

La fédération s'engage à prendre toutes les précautions utiles pour préserver la sécurité de ces données et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

5 PLAN ACCES



6 CONTACT ORGANISATEUR (pré-inscription par mail fortement souhaitée)



christophe.rebour@interieur.gouv.fr



ddsp60-aspo@interieur.gouv.fr



06.13.81.24.90 (de préférence l'après-midi)

<https://www.sportpolice.fr>

<https://www.fspn-hdfn.com>



Le secrétaire général de la Ligue Hauts de France Normandie
Frédéric PARMENTIER



FICHE LOGISTIQUE

Ligue : _____

Composition des délégations

Effectif hommes :

Effectif femmes :

Accueil le jeudi 12 septembre 2019 à partir de 08h00

- à _____heures_____

A _____, le _____ 2019

Le Secrétaire Général de La Ligue
(Cachet et Signature)